

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de GUADELOUPE

Service prospective, aménagement
et connaissance du territoire

Pôle appui et gestion des territoires

Unité Gestion de l'Espace Littoral

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC MARITIME**

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

(demande initiale, régularisation ou renouvellement)

La demande est adressée en **2 exemplaires et 1 version
électronique** :

- 1 – Lettre sollicitant l'occupation de la zone (ou délibération)
- 2 – Identité du demandeur
- 3 – Notice explicative de l'opération comprenant :
 - la nature des travaux à réaliser
 - la durée sollicitée
 - un plan de situation permettant de situer la parcelle dans son environnement (extrait carte IGN, extrait photo aérienne...)
 - un extrait cadastral récent indiquant la localisation exacte de la parcelle
 - un plan de masse du projet envisagé (lisible entre 1/100^e et 1/500^e) reprenant les limites du Domaine Public Maritime (DPM) lisibles avec **la localisation précise des équipements projetés (coordonnées GPS obligatoires)**
 - la superficie de l'emprise au sol des équipements
 - caractéristiques et entretien des équipements
- 4 – Devis estimatif des travaux à réaliser
- 5 – Titre d'occupation, contrat de location ou autres
- 6 – Immatriculation au registre du commerce le cas échéant

Demande à adresser à :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Service Prospective, Aménagement et Connaissance du Territoire (PACT)
Pôle appui et gestion des territoires / Unité Gestion de l'Espace Littoral
BP 368 97183 – LES ABYMES CEDEX

